

Permettez que je me reporte brièvement à leur déclaration. Voici d'abord les commentaires de l'honorable député d'Edmonton-Ouest, comme en témoignent les pages 417 et 418 du hansard du 26 avril:

Monsieur le président, en commençant mes brèves remarques, cet après-midi, j'ai constaté qu'on a condamné l'autre endroit d'une façon plutôt générale, et je me demande simplement si ces remarques auraient été aussi sincères si les représentants des partis en question avaient eux-mêmes été membres de l'autre endroit. Je pense que certaines critiques faites au sujet de l'autre endroit sont assez équivoques, et c'est à cause de certains intérêts personnels que nous avons entendu des condamnations aussi générales.

Voici ce que l'honorable député d'Edmonton-Strathcona déclarait pour sa part, comme en fait foi la page 422 du hansard du 26 avril:

Ils croient honnêtement que toute assemblée législative canadienne où leur parti n'est pas représenté, est dépourvue de ces vertus qui, selon la plupart d'entre nous, sont très importantes, sinon essentielles, au sein d'une assemblée de ce genre.

On sous-entend par là que si nous comptions des membres au Sénat nous ne formulerions pas ces critiques.

A ce sujet, je tiens à rappeler aux honorables députés que M. M. J. Coldwell avait eu l'occasion dans le passé de devenir membre du Sénat. Je me souviens que le premier ministre a mentionné, au cours d'une entrevue télévisée plus tôt cette année, que M. Coldwell avait eu l'occasion d'être nommé au Sénat à un certain moment. Sauf erreur, on aurait également offert à M. Claude Jodoin une nomination au Sénat il y a un certain nombre d'années.

Cela ne prouve peut-être pas que j'ai raison, mais je pense qu'on devrait s'assurer de nouveau si les choses ne se passent pas ainsi. Mon collègue, l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), a annoncé qu'il se retirerait sous peu de la Chambre après 20 ans de service. Je proposerais au premier ministre de songer peut-être à lui offrir un siège au Sénat. Je dis cela parce que je suis sûr que l'honorable député refuserait. Si le premier ministre tient à une autre preuve, il pourrait en fait offrir à chacun des membres de notre parti une nomination au Sénat et tous refuseraient. (*Exclamations*) Le premier ministre pourrait en faire l'expérience.

• (12.10 p.m.)

Certaines parties du présent débat ont porté sur des personnalités et sur le genre d'hommes ou de femmes qui sont nommés au Sénat. Lors de la dernière séance du comité mixte parlementaire du régime de pensions du Canada, un membre du parti ministériel a déclaré qu'il était venu à Ottawa avec des

idées préconçues au sujet du Sénat, mais qu'il avait changé d'opinion après avoir vu certains sénateurs à l'œuvre au sein du comité.

Je reconnais que des membres de l'autre endroit ont fait un apport des plus utiles aux délibérations du comité et je n'ignore pas que certains sénateurs, personnes très intelligentes et de grande valeur, ont fait de l'excellente besogne surtout aux comités, mais ces considérations n'ont rien à voir à la question à l'étude.

Les sénateurs sont sans doute un peu dans le même cas que les membres de la Chambre des communes, en ce sens qu'ils sont plus ou moins assidus aux séances de la Chambre et des comités. Cela aussi, c'est une autre question. Même si tous les membres du Sénat étaient les meilleurs citoyens du pays, sans aucune exception, je crois que le Sénat serait quand même appelé à disparaître en cette année 1965. Ce que nous devons bien comprendre, c'est qu'à l'heure actuelle, nous avons au Canada un organisme qui a presque autant de pouvoirs que la Chambre des communes, à l'exception du droit de présenter des bills de finance et, pourtant, cet organisme n'est pas électif et n'a aucun compte à rendre aux électeurs.

Je doute fort que la Chambre haute soit nécessaire à la bonne administration du pays. Nous semblons nous en tirer très bien, dans neuf provinces sur dix, sans cette Chambre. Dans la dixième province, les pouvoirs que détient la Chambre haute sont maintenant remis en question et le gouvernement provincial se propose de les réduire sensiblement. Notre nation sœur, qui fut comme nous un dominion, la Nouvelle-Zélande, a aboli sa Chambre haute il y a déjà plusieurs années. Là où il y a des Chambres hautes, elles sont ou bien élues, comme aux États-Unis et en Australie, ou bien, comme dans le cas du Royaume-Uni, elles ont très peu de pouvoirs. Je pense qu'avant bien des années, les pouvoirs de la Chambre des lords seront réduits de nouveau et je dirais qu'avant la fin du siècle, elle sera abolie.

Je doute beaucoup qu'à notre époque, nous ayons besoin d'une Chambre haute. Si nous devons en avoir une, elle devrait être responsable devant les électeurs, d'une façon ou d'une autre, comme en Australie. Au Canada, la situation est la pire de toutes, en ce sens que nous avons un organisme puissant, selon l'esprit de la constitution, mais qui n'a absolument aucun compte à rendre à la population.

Le bill que nous étudions n'est pas un bill de réforme. Il s'agit simplement de dispositions visant la retraite future des sénateurs